**30ème session du Groupe de Travail chargé de l’EPU**

**Pays sous examen : Burkina Faso**

**Monsieur le Président,**

La Mauritanie souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation du Burkina Faso et la remercie pour la présentation son rapport national qui nous édifie sur les progrès considérables enregistrés en matière de promotion et de protection des droits de l’homme.

Il ressort des documents mis à notre disposition pour le présent examen que depuis 2013, le Burkina Faso a adopté d’importants textes législatifs dont la loi constitutionnelle du 05 novembre 2015 portant révision de la Constitution, qui assurent la protection des droits catégoriels, garantissent l’indépendance de la justice, répriment les violations des droits humains et renforcent le cadre général de promotion et de protection des droits humains.

Dans un esprit de coopération et pour l’encourager dans son engagement en faveur du renforcement des institutions de promotion des droits de l’homme existantes, ma délégation souhaite soumettre à l’examen du Burkina Faso la recommandation suivante : **prendre les mesures requises pour permettre à la Commission nationale des droits de l’homme de se conformer pleinement aux Principes de Paris**.

Ma délégation encourage la Communauté internationale à continuer à accompagner le Burkina Faso conformément à sa demande afin de lui permettre de relever les défis auxquels il est confronté en matière de réalisation des droits humains.

**Je vous remercie.**